



**AMAP de Bel Air**  
**Espace Citoyen de Bel Air**  
**13 300 Salon de Provence**  
**Site internet <http://www.amapdebelair.org>**

**CONTRAT JUS DE FRUITS 2015-2016**

M. **Rudolf Wallenberger** horticulteur (N° SIREN 412504193) nous propose ses jus de fruits certifiés **100% BIO**. La distribution des produits se fait dans les règles qui régissent le fonctionnement des A.M.A.P. La vente se fera en respectant les termes du contrat établi entre le producteur, Rudolph Wallenberger, et le membre de l'Association AMAP de Bel Air ci-dessous désigné :

**Nom et Prénom:** ..... N° d'adhérent : .....

Le présent contrat couvre une période qui va de la signature du contrat jusqu'à la fin octobre 2016.

Les différents jus de fruits proposés sont : pommes, pommes-poires, pommes gingembre et raisin. Ces jus de fruits sont vendus 17 euros le carton de 6 litres.

Le règlement se fait par chèque(s) (1 à 4 chèques couvrant le montant global du contrat) libellé(s) à l'ordre du producteur, **Rudolf Wallenberger**. Les encaissements de chèques se feront en novembre, janvier, avril et juillet.

Les livraisons se feront une fois par mois, le 3<sup>ème</sup> mercredi du mois entre 18 et 19 heures (novembre à octobre inclus). Pour chaque livraison il est nécessaire de préciser le nombre de cartons demandés et ce, pour chaque type de jus de fruits. Il n'y a aucune obligation à demander des cartons de jus de fruit à chaque livraison.

Jus de	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.
<b>Pommes</b>												
<b>Raisin</b>												
<b>Pommes &amp; Poires</b>												
<b>Pommes &amp; Gingembre</b>												

Montant de la commande : Nombre de cartons .....X **17 €** = ..... €

	Montant (€)	Numéro chèque
Chèque 1		
Chèque 2		
Chèque 3		
Chèque 4		
Total		

Date et signature du consommateur

Signature du producteur